



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

SEP 22 1983

S/15995
20 septembre 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

~~UN/SA COLLECTION~~

LETTRE DATEE DU 20 SEPTEMBRE 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU HONDURAS AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à la déclaration faite par le Vice-Ministre des relations extérieures du Nicaragua, M. Victor Hugo Tinoco Fonseca, au Conseil de sécurité, lors de la réunion que ce dernier a tenue le 13 septembre.

Sur la demande du Gouvernement nicaraguayen, le Conseil a convoqué cette réunion pour examiner la question intitulée "Lettre datée du 12 septembre 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Nicaragua auprès du Conseil de sécurité".

Il s'agissait de traiter d'une accusation portée contre un autre Etat à propos de l'intensification des attaques militaires menées par les forces nicaraguayennes en lutte contre le gouvernement de ce pays. Mais, le représentant du Nicaragua a fait allusion au Honduras et, en parlant des attaques aériennes lancées contre le territoire nicaraguayen, a déclaré : "Le 9 septembre, à 5 h 30, deux avions de type T-28, peints de couleurs de camouflage et venant de l'espace aérien hondurien ont fait incursion dans l'espace aérien national et attaqué le port de Corinthe". Il a ajouté que "l'un des avions, atteint par les tirs de la défense antiaérienne nationale est parti en direction du sud, et l'autre s'est retiré en direction du Honduras". Enfin, il a affirmé que "le même jour, deux avions T-33 provenant de l'espace aérien du Honduras ont fait une incursion jusque dans le département de Matagalpa au cours de vols de reconnaissance".

Le 9 septembre, la Direction de l'information internationale du Gouvernement hondurien avait déjà publié le communiqué suivant : "Il est entièrement faux que des avions provenant du territoire hondurien aient attaqué le port de Corinthe, on ignore pourquoi cette information fallacieuse est parvenue à une agence d'information et la Direction de l'information internationale, au nom du Gouvernement hondurien, réaffirme une fois de plus les intentions pacifistes de notre pays et de notre gouvernement. Le Gouvernement hondurien n'a jamais permis et ne permettra jamais que des avions décollent de son territoire pour attaquer un pays voisin".

Le 13 septembre, jour où le Conseil de sécurité s'est réuni, le Vice-Ministre des relations extérieures du Honduras avait répondu à une communication du Vice-Ministre des relations extérieures du Nicaragua en ces termes :

"J'ai l'honneur de me référer à votre communication datée du 9 septembre, concernant la prétendue attaque qu'auraient lancée, ce jour-là à l'aube, contre des objectifs situés dans le port de Corinthe (République du Nicaragua), deux avions appartenant aux forces d'opposition au régime sandiniste. Le Gouvernement de la République du Honduras rejette catégoriquement l'accusation que vous avez osé porter contre lui, sans preuve aucune, dans ladite note, en indiquant que les avions susmentionnés provenaient du territoire hondurien, tout en précisant, cependant, peut-être parce que vous n'ignorez pas la vérité, qu'il s'agissait d'avions contre-révolutionnaires' qui, après l'attaque, se sont retirés en direction du sud. Par ailleurs, le Gouvernement hondurien ne peut pas faire droit à votre demande tendant à ce qu'il soit procédé immédiatement à une enquête sur ces prétendus événements, puisqu'aucun avion n'a jamais quitté le Honduras pour attaquer un pays voisin."

Il faut ajouter en outre que l'opposition du Gouvernement nicaraguayen, par l'intermédiaire de la Direction de l'alliance révolutionnaire démocratique (ARDE) et de son chef suprême, M. Edén Pastora, ancien Vice-Ministre de l'intérieur et ancien commandant des milices populaires du front sandiniste, avait déjà revendiqué l'attaque en signalant que les avions en question avaient décollé des aéroports que ce mouvement armé d'opposition possède dans le sud de l'Etat nicaraguayen.

Devant ces affirmations des forces nicaraguayennes elles-mêmes qui luttent à l'intérieur de leur pays, il est très préoccupant de constater que l'on tente d'impliquer d'autres pays de la région dans un conflit interne intéressant uniquement le Nicaragua.

La propagation à l'échelon mondial par le Gouvernement nicaraguayen d'allégations concernant de prétendus vols de reconnaissance effectués au-dessus du Nicaragua par des avions provenant de l'espace aérien du Honduras confirme cette volonté de donner l'impression que le conflit se généralise ou s'internationalise. A ce dossier des accusations sans fondement, seraient également à inscrire les protestations formulées par le Gouvernement nicaraguayen le 8 septembre au sujet d'un combat aéronaval imaginaire qui aurait eu lieu entre des forces honduriennes et nicaraguayennes. En réponse à ces accusations, la Direction de l'information internationale du Honduras a publié le 9 septembre un communiqué démentissant formellement qu'un combat aéronaval ait eu lieu entre des forces honduriennes et nicaraguayennes à la date susmentionnée.

Dans ce même contexte, le 13 septembre, le Vice-Ministre des relations extérieures du Honduras a adressé à son homologue nicaraguayen la communication suivante :

"J'ai l'honneur d'accuser réception de votre communication en date du 8 de ce mois, par laquelle le Gouvernement nicaraguayen proteste officiellement auprès du Gouvernement hondurien contre un prétendu incident concernant des bateaux de pêche survenu dans l'océan Atlantique à la hauteur de la lagune de Bismona, à quelque 50 kilomètres au sud-est du Cap de Gracias a Dios. Selon

les informations communiquées à notre secrétariat d'Etat, le 8 septembre, deux bateaux de pêche nicaraguayens ont violé les eaux territoriales du Honduras, au nord du quinzième parallèle, à la suite de quoi des patrouilleurs de la force navale hondurienne ont, par leur présence ostensible, et, sans qu'il leur fût nécessaire de tirer des coups de feu, convaincu l'équipage de ces embarcations de se retirer. Il n'y a pas eu d'affrontement armé entre les gardes-côtes ni, en particulier, d'interventions des avions honduriens. Le Gouvernement hondurien rejette donc les accusations sans fondement portées contre lui et rappelle qu'il a protesté à plusieurs reprises auprès du Gouvernement du Nicaragua contre la conduite irresponsable et hostile que ce dernier a adoptée à l'égard des activités pacifiques de pêche, en donnant à ses gardes-côtes et aux navires armés de l'Institut nicaraguayen de pêche, l'ordre de poursuivre, d'attaquer par les armes, et éventuellement de capturer les navires honduriens et leurs équipages dans les eaux territoriales honduriennes. Cette politique du Gouvernement nicaraguayen va à l'encontre des principes les plus élémentaires du bon voisinage et, parce qu'elle a déjà causé des pertes de vies humaines, des blessures et d'autres dommages affectant des ressortissants honduriens et leurs biens, elle a suscité de notre part les protestations les plus énergiques, tout en contraignant le Honduras à renforcer la surveillance aérienne et navale des zones maritimes relevant de son autorité."

Les faits susmentionnés montrent qu'il y a une inquiétante campagne de désinformation visant à faire croire à l'opinion publique internationale que des pays d'Amérique centrale interviennent dans le conflit intérieur qui se déroule au Nicaragua ou qu'ils ont à l'égard de ce pays frère des dispositions hostiles. Cette situation est d'autant plus préoccupante que ces affirmations fallacieuses ont été lancées surtout les 7, 8 et 9 septembre, alors que se déroulait la quatrième Réunion commune à laquelle participaient les Ministres des relations extérieures de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela, lesquels font partie du Groupe dit de Contadora, ainsi que les Ministres des affaires étrangères du Costa Rica, de El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua, et qui visait à trouver une solution définitive aux problèmes en Amérique centrale.

Les intentions de la République du Honduras sont claires : elle cherche une solution pacifique, globale et permanente au niveau régional, qui s'attaque simultanément à toutes les causes génératrices de tensions dans la région de l'Amérique centrale.

De même, il convient d'observer que le 13 septembre, les cinq pays d'Amérique centrale ont tenu à Bruxelles, sous les auspices de la Banque interaméricaine de développement (BID), une réunion avec les organismes de développement et les Etats de la communauté internationale afin de présenter conjointement le "Programme de développement de l'isthme centro-américain" et de chercher à en assurer le financement. A l'occasion de l'annonce officielle de cette réunion au corps diplomatique et aux organisations internationales, le Ministre des relations extérieures du Honduras, qui présidait la délégation hondurienne à la Réunion de Bruxelles, a déclaré le 17 août dernier, à Tegucigalpa : "Je tiens à souligner l'intérêt vital qu'accorde le Gouvernement hondurien à la réussite de cette action commune, que nous considérons comme un élément primordial de notre stratégie visant l'internationalisation de la paix en Amérique centrale, la sincérité de nos efforts

dans ce sens et le profond sentiment de fraternité qui anime le peuple et le Gouvernement honduriens, lesquels ont la profonde conviction que seule cette conception large de la coopération, conjuguée au respect mutuel et à la solidarité de la communauté internationale, permettra à l'Amérique centrale de subsister dans la dignité et de se développer dans le cadre de l'interdépendance".

Par ailleurs, la veille de la quatrième Réunion des Ministres des affaires étrangères d'Amérique centrale et du Groupe de Contadora, le Président constitutionnel du Honduras, M. Roberto Suazo Cordova, a adressé une lettre aux présidents, chefs d'Etat et chefs de gouvernement avec lesquels le Honduras entretient des relations, afin de souligner la contribution du Honduras à la paix en Amérique centrale, la nécessité pour le Gouvernement nicaraguayen de montrer lui aussi nettement sa volonté politique dans cette direction à la quatrième Réunion commune susmentionnée, et la possibilité de donner une impulsion plus grande au processus de négociations en cours. Le Président a notamment récapitulé comme suit les éléments tant conceptuels que pratiques de la réalité hondurienne :

"Je puis vous assurer, Monsieur le Président, que mon gouvernement s'emploiera avec constance à rechercher des solutions pacifiques à la situation critique qui existe dans la région. Malgré le climat de tension internationale qui règne en Amérique centrale, le budget militaire du Honduras n'a pas augmenté au cours des deux dernières années et il restera au même niveau l'année prochaine. De même, le gouvernement que je préside a pris la décision de ne pas augmenter les effectifs de nos forces armées car nous n'avons aucune prétention hégémonique en Amérique centrale, notre plus grand désir étant de vivre en paix et dans la liberté; aussi le Honduras n'a-t-il besoin que de maintenir une armée de techniciens capables de repousser une agression et de contribuer efficacement à la stabilité et au développement de la démocratie, ainsi que le stipule notre Constitution politique.

De même, je souhaite réaffirmer l'importance que le Gouvernement hondurien attache à l'appui exprimé dans des déclarations au plus haut niveau, par lequel votre gouvernement tente d'imprimer un élan au processus de négociations en cours dans la région centro-américaine afin de parvenir au plus tôt à un accord général de paix qui tienne compte des intérêts de toutes les parties, et qui garantisse par-dessus tout en Amérique centrale un climat d'harmonie et de sécurité durable, propice au développement de la démocratie politique, économique et sociale en tant que base de la concorde entre les peuples de notre région troublée."

Dans le même ordre de pensée et d'action en faveur de la paix, le Ministre des relations extérieures du Honduras, M. Edgardo Paz Barnica, a présenté à la quatrième Réunion susmentionnée une nouvelle proposition tendant à accélérer l'analyse et le développement des questions inscrites à l'ordre du jour approuvé au mois de mai dernier et à faire adopter les mécanismes de contrôle et de supervision internationale qui se révéleraient nécessaires. Concrètement, il est suggéré de créer des groupes de travail dont relèveraient respectivement les trois domaines considérés, à savoir la politique, la sécurité et les questions économiques et sociales. Les travaux de ces groupes de travail devraient, dans l'esprit du Gouvernement hondurien, être menés à bonne fin simultanément et le plus tôt possible.

Enfin, je tiens à déclarer que mon gouvernement réaffirme sa conviction que l'instance latino-américaine constituée par le Groupe dit de Contadora et les cinq ministres des affaires étrangères d'Amérique centrale est le cadre approprié où puisse être assuré le maintien de la paix et de la sécurité dans la région. En tout état de cause, mon gouvernement considère que ce problème doit s'inscrire dans le cadre de l'action régionale menée sur le continent américain, ainsi que le stipulent la Charte des Nations Unies et la Charte de l'Organisation des Etats américains. De même, le Gouvernement hondurien a la ferme conviction que le Conseil de sécurité continuera de promouvoir le règlement pacifique des différends en Amérique centrale dans le cadre des organismes régionaux susmentionnés.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) H. Roberto HERRERA CACERES
